



La Roquette : un couple accro à la drogue du sexe

Dépendant à la 3MMC, un produit de synthèse destiné, entre autres, à améliorer les performances sexuelles, un couple d'Azuréens vient d'être condamné. Ce produit est classé comme stupéfiant

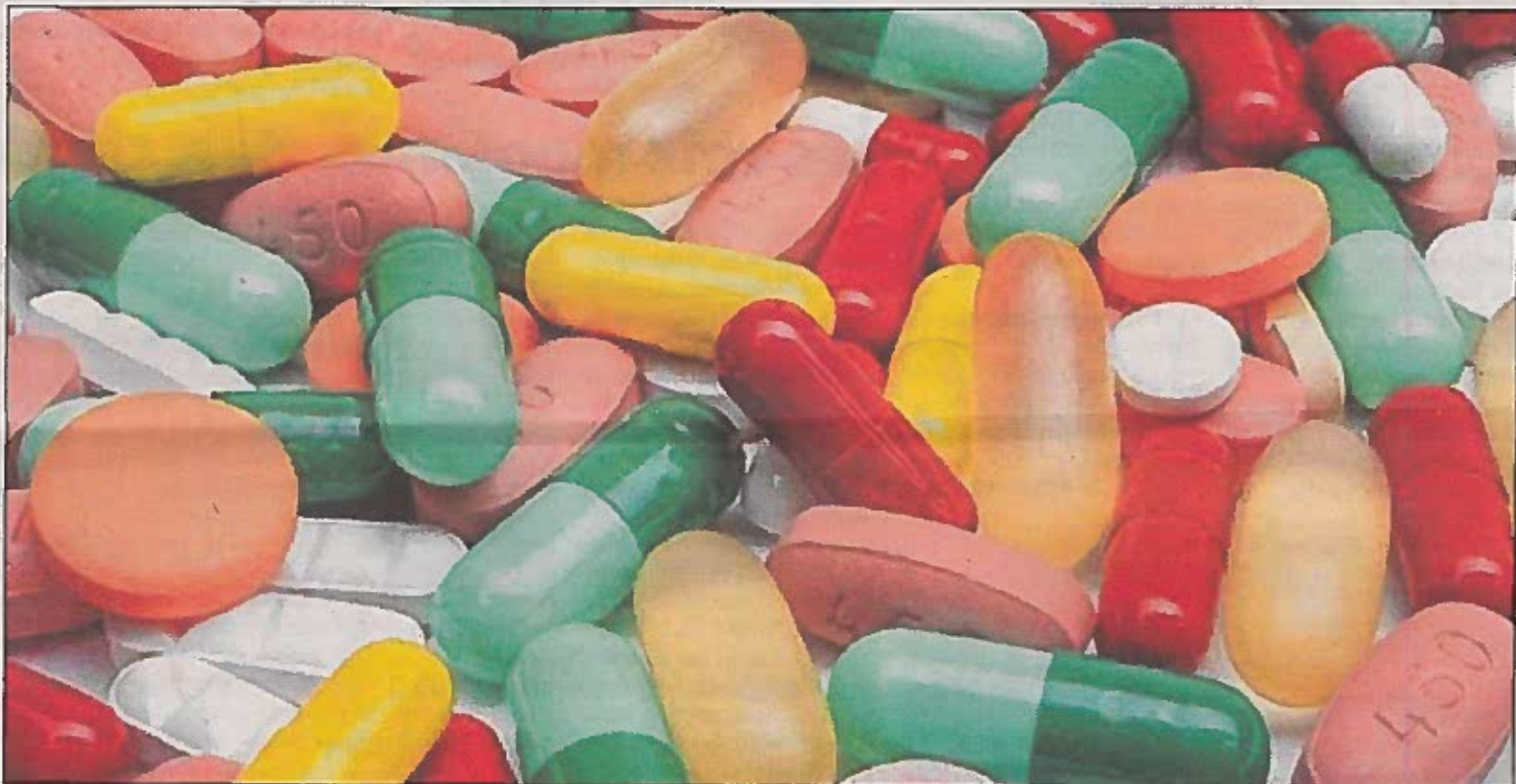
La douane nationale d'Evry-sur-Seine est tombée sur une poudre intrigante lors des contrôles aléatoires de colis postaux en provenance de Chine et de Pologne. Une substance suffisamment suspecte pour mériter une analyse poussée. Le résultat s'est révélé sans appel : il s'agissait de méphédron, alias 3MMC. Autrement dit une drogue du sexe. Un stimulant de synthèse de la classe des cathinones. Depuis juillet 2013, la France l'a interdit et l'a classé dans la catégorie des produits stupéfiants. Les pilules « miracles », censées booster une libido défaillante et une érection incertaine, contiennent un mélange de MDMA et d'amphétamines.

Les gendarmes des Alpes-Maritimes, avertis du contenu de ce colis, l'ont apportés en mains propres aux destinataires.

Chambre des délices

Un couple de quadragénaires de la Roquette-sur-Stagne, cadres supérieurs aux revenus confortables, a acheté au total pour près de 11 000 euros en deux ans. Mis en examen pour importation, détention, usage et revente de produits stupéfiants, ces trafiquants de drogue d'un nouveau genre, inconnus de la justice, à la carrière professionnelle plutôt réussie, ont été condamnés la semaine dernière par le tribunal correctionnel de Grasse.

Le couple à la présentation impeccable se revendique libertin. Tous deux expliquent à la barre qu'ils sont « accros au sexe ». « Ça ne relève pas du code pénal », note, imperturbable, le président du tribunal Marc Joando. Dans leur pavillon, une pièce joliment surnommée la chambre des déli-



La 3MMC, l'une des nombreuses drogues de synthèse. Des produits qui promettent des paradis artificiels avec des lendemains qui déchantent. (DR)

ces, renferme de singuliers ustensiles qui provoquent à la fois les sourires et le malaise des enquêteurs.

Comment un couple de cadres supérieurs, aux capacités intellectuelles au-dessus de la moyenne, a-t-il pu se laisser piéger à ce point par ce produit ?

M^r Adrien Verrier, l'avocat des prévenus, avance une explication : « C'est un couple très débridé sur le plan sexuel. Ce produit, qui désinhibe complètement, permet d'aller très loin dans ses fantasmes. Mais je crois, qu'au départ, Monsieur prend ce produit parce qu'il a des soucis personnels, dans son travail. C'est

pour lui une sorte de « booster », à base d'amphétamines. Avec des effets sans doute assez semblables à la cocaïne. »

Sauf que la 3 MMC, si elle peut être d'une redoutable efficacité dans un premier temps, provoque une accoutumance et de terribles effets secondaires, notamment l'impulsivité et la dépression.

Fortes amendes et prison avec sursis

L'avocat niçois souligne la facilité avec laquelle on peut se procurer ce produit en vente libre sur Internet : « En trois clics sur un ordinateur, vous le commandez. Quand

ce couple a commencé en 2012, ce produit n'était pas encore classé comme stupéfiant. »

« J'en avais toujours chez moi et au bureau », confie Sam⁽¹⁾ qui commandait la poudre pour la conditionner ensuite en géules de différents dosages.

Selon l'avocat niçois, le couple était « soulagé », à l'arrivée des gendarmes : « Ils étaient entrés dans une logique de dépendance désagréable, dangereuse. Quand les enquêteurs ont perquisitionné, ils ont tout avoué, tout ouvert chez eux. Ils ont aussitôt débuté des séances de psychothérapie chaque mois jusqu'à leur comparution, la se-

maine dernière, devant le tribunal. »

Le procureur Toccanier a rappelé qu'en matière de trafic de stupéfiants, la peine encourue est de dix ans. Même si la justice a bien compris qu'elle n'avait pas affaire aux trafiquants de drogue habituels.

Le mari, père de famille, a été condamné à six mois de prison avec sursis et son épouse à 3 mois de prison avec sursis. Ils devront verser 9 000 euros d'amende auquel il faut ajouter une amende douanière de 8 250 euros.

CHRISTOPHE PERRIN
chperrin@nicematin.fr

1. Le prénom a été modifié.